



Separation , payment pret seul

Par **carlos7**, le **04/07/2013** à **22:54**

Bonjour , j'ai acheté une maison a 50/50 chez le notaire . je n etais pas marié. apres separation , j'ai gardé la maison et je paye le credit et les charges seul . En cas de vente pourrai je recuperer cette part que j ai payé seul ? merci

Par **youris**, le **04/07/2013** à **23:38**

bsr,

le principe est que le titre prime la finance donc peu importe le financement, vous n'êtes propriétaire que de 50%.

pour vendre, il faudra l'accord de l'autre indivisaire.

si vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord pour la répartition du prix, le notaire vous demandera de faire une procédure devant un tribunal.

si vous avez les preuves de votre financement, vous pouvez espérer récupérer une partie de votre argent.

il ne faut oublier que si vous étiez mariés sous le régime légal, les gains et salaires sont communs donc c'est la communauté qui a payé et non vous.

cdt

Par **carlos7**, le **05/07/2013** à **20:40**

Tapez votre texte ici pour répondre ..bsr et merci pour votre aide , donc si j arrive a prouver que j ai paye une partie seul, je recupererai cette somme? cdt

Par **youris**, le **05/07/2013** à **20:46**

c'est le tribunal qui décidera en fonction des preuves que vous apporterez.